

POUR VOS PUBLICATIONS, DEMANDEZ VOTRE KIT DE COMMUNICATION (AFFICHE, ANNONCE PRESSE, PUBLI-RÉDACTIONNEL) À SANDRINE.NAULEAU@ATLANTIC-EAU.FR



## LE GESTE DE L'EAU

### Fuites d'eau après compteur : gare à la surconsommation

#### COMMENT DÉCELER UNE FUITE ? TOUTES LES ASTUCES POUR AIDER VOS HABITANTS EN CAS DE SURCONSOMMATION.

Les canalisations après compteurs sont sous la responsabilité des abonnés du service d'eau. S'ils constatent une surconsommation sur leur facture, ils peuvent procéder à un simple test :

- Si leur compteur tourne alors qu'aucune utilisation n'est constatée, ils sont sûrement en présence d'une fuite : leur indiquer de faire vérifier alors l'ensemble de leurs installations.

#### CE QUE FAIT ATLANTIC'EAU

En cas de consommation anormale, le distributeur d'eau informe ses abonnés au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après le relevé.

Dès lors, ils disposent d'un délai maximum d'un mois pour :

- Faire réparer la fuite
- Transmettre au distributeur d'eau une attestation du réparateur mentionnant la date de réparation et la localisation de la fuite

Si l'ensemble des conditions est respecté, ces abonnés peuvent bénéficier d'un plafonnement du montant de leur facture.

#### QUELLES SONT LES CONDITIONS DE FACTURATION EN CAS DE FUITE D'EAU ?

En application de la loi Warsmann, l'abonné peut bénéficier d'un écrêtement au-delà de deux fois sa consommation normale pour toute fuite sur canalisation après compteur sur des locaux d'habitation. En complément de la loi, atlantic'eau a étendu ce dispositif de plafonnement à tout type de locaux. Par ailleurs, atlantic'eau prend en considération les fuites concernant les appareils domestiques : application du tarif de vente d'eau sur un volume égal à deux fois la consommation normale et application d'un tarif spécifique sur les volumes au-delà de deux fois la consommation normale.

## L'AGENDA #

### COMITÉ SYNDICAL :

- le 16/02 à Chaumes-en-Retz
- le 30/03 à Missillac
- le 22/06 (secteur Ancenis)

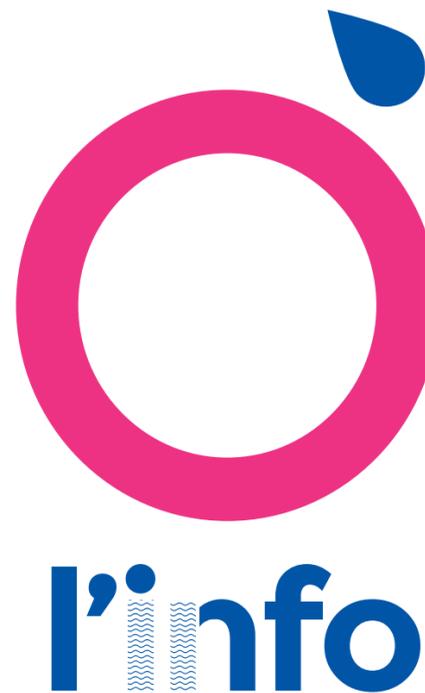
## AU NIVEAU !

Si les récents épisodes pluvieux ont permis de créer un début de recharge des nappes exploitées, les niveaux sont inférieurs aux valeurs moyennes enregistrées à cette époque de l'année depuis 20 ans. La recharge de la nappe de Nort-sur-Erdre (de grande inertie) sera particulièrement suivie, compte tenu de son niveau actuel très bas.

## POURQUOI DIT-ON ?

### Aller à vau-l'eau

Cette expression n'a pas toujours eu le sens négatif qu'on lui prête aujourd'hui. Au XII<sup>e</sup> siècle en effet, « aller à vau » signifiait « descendre le long », le mot « vau » désignant une vallée (on retrouve d'ailleurs ce terme dans l'expression « Par monts et par vaux »). Jusqu'à la Renaissance, cette locution avait le sens concret de « Suivre le fil de l'eau ». On l'a ensuite employée de manière plus abstraite afin de désigner une entreprise partant à la dérive.



## LA LETTRE D'INFOS DES TERRITOIRES D'ATLANTIC'EAU



O l'Info N°01 • Février 2018 • Directeur de la publication : Jean-Michel BRARD • Rédaction : Liner Communication • Conception et réalisation : www.liner-communication.fr • Tirage : 4 000 exemplaires • Impression : Imprimerie Icônes

## LE CHIFFRE DE L'EAU

# 14€

C'est le montant de la réduction cumulée sur l'abonnement domestique pour les années 2017 et 2018. Cette mesure ne concerne pas le prix au mètre cube - qui reste inchangé et stable depuis maintenant plusieurs années. Quant au coût de l'assainissement, il reste fixé par les communes ou intercommunalités en charge de la compétence.

## IL EN PARLE



Jean-Michel Brard, président d'atlantic'eau, maire de Pornic, président de Pornic agglomération Pays de Retz.

### Pourquoi avoir décidé une nouvelle baisse du prix de l'abonnement domestique ?

J.M.B. : L'abonnement annuel pèse sur la facture des ménages les plus modestes consommant peu et pouvant rencontrer des difficultés de paiement. Pour eux, cette mesure aura davantage d'impact que la réduction du prix au m3. Cette évolution était d'ailleurs réclamée par les associations de consommateurs. Les baisses combinées de 10 % et 15 % décidées en 2017 et 2018 représentent pour les familles un gain annuel d'environ 14 € sur la facture d'eau potable.

### Comment cette diminution est-elle possible et est-elle durable ?

J.M.B. : La dimension départementale s'avère pertinente pour la gestion d'un service d'eau potable. Elle permet une mutualisation des moyens et des économies d'échelle.

## Il n'est nullement question de diminuer le rythme des investissements

Les délégataires ou les entreprises de travaux sont à même de remettre des offres plus intéressantes sur un territoire élargi. La santé financière d'atlantic'eau a aussi été confortée par un environnement économique favorable : afflux de nouveaux abonnés et augmentation des consommations sur un territoire dynamique, baisse des taux d'intérêt... Parce que ces économies sont durables, il était indispensable d'en faire bénéficier les abonnés.

### Cela peut-il représenter un frein sur les investissements ?

J.M.B. : Il n'est nullement question de diminuer le rythme des investissements. Cette décision s'appuie sur une prospective financière et une étude patrimoniale. Les projets structurants de sécurisation et de modernisation représentent un investissement de 45 M€ répartis sur les 5 prochaines années. Par ailleurs, les besoins en renouvellement devraient augmenter progressivement pour atteindre 18 millions d'euros par an. Atlantic'eau est en capacité d'en assurer le financement.

## L'INFOGRAPHIE

### Prix de l'eau, ce qu'il faut savoir.

27,50 €

sont destinés à la production de l'eau : captage et potabilisation.

18,50 €

sont destinés à la distribution (entretien, maintenance du réseau et gestion de la relation abonnés).

13,30 €

sont destinés aux remboursements des emprunts.

36,10 €

sont destinés à l'autofinancement (renouvellement réseaux et ouvrages).

4,60 €

sont destinés à la gestion et autres dépenses.



# Investissements 2018 et chantiers à venir

## Sécurisation du Pays de Retz : un projet d'envergure

### ENJEU

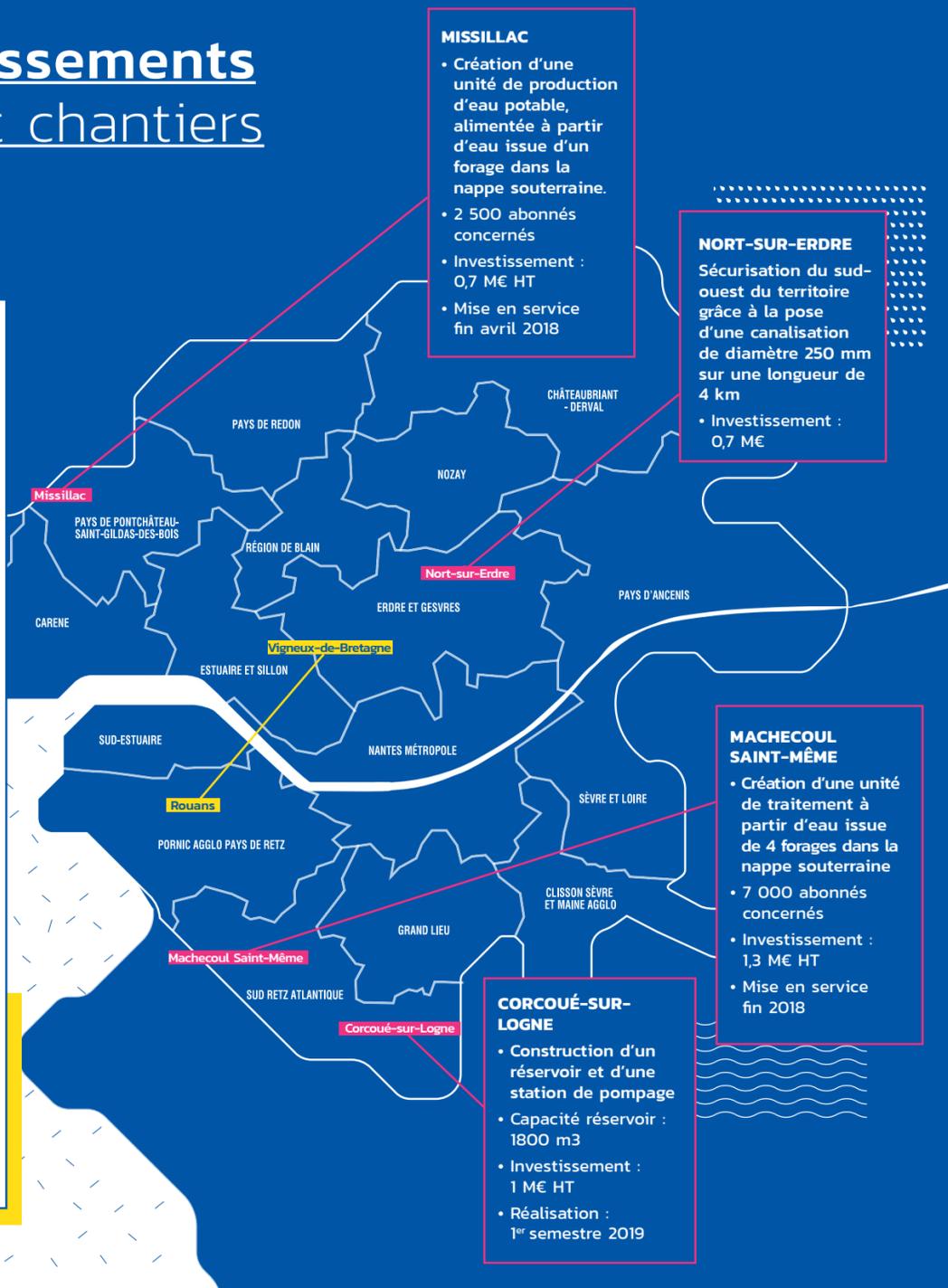
Sécuriser l'approvisionnement en eau du Pays de Retz et proposer une réponse à l'augmentation de la population et de ses besoins. La solution : mise en place d'un feeder (une conduite d'eau sous pression) de 17 km entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans.

### OBJECTIF

Raccorder le Pays de Retz à la canalisation qui relie l'usine de potabilisation de Nantes Métropole au territoire de la Carene. Exceptionnel, ce chantier verra le passage du feeder sous la Loire.

### CALENDRIER

2018 : étude de projet et enquête publique  
2019 : travaux



### Programme de renouvellement de réseaux (réparti sur l'ensemble du territoire)

- **PROGRAMME 2017 - Tranche 2 :** 2,7 M€ HT - réalisation 1<sup>er</sup> semestre 2018
- **PROGRAMME 2018 - Tranche 1 :** 10,6 M€ HT - réalisation à partir de Juin 2018 jusqu'à mars 2019

### Programme de renouvellement des réservoirs

- **RÉNOVATION DE 6 RÉSERVOIRS :** Ancenis, Legé, Rocheservière, Vigneux-de-Bretagne (La Paquelais), Plessé, Saint-Michel-Chef-Chef
- Investissement : 2 M€ HT
- Réalisation : 2<sup>e</sup> trimestre 2018 1<sup>er</sup> trimestre 2019

### Étude de la sécurisation électrique de l'ensemble des sites (Stations de pompage, unités de traitement) :

- Montant 70 k€ HT
- Rapport final : Mai 2018



## ÇA FAIT DÉBAT

En 2012, une circulaire du ministère de la Santé indiquait les modalités de recensement des canalisations et de gestion du risque sanitaire lié au CVM (chlorure de vinyle monomère). Tour d'horizon des dispositions prises par atlantic'eau.

### « atlantic'eau, en pointe sur la lutte contre la pollution au CVM. »

#### Le CVM, c'est quoi ?

Le CVM est un produit chimique de synthèse employé jusqu'en 1980 dans la fabrication du PVC. Seules les canalisations en PVC posées avant cette date sont donc concernées. Le CVM peut se concentrer dans l'eau potable en cas de contact prolongé (48 heures selon l'ARS). Au-delà de cette limite d'exposition, il présente un « risque cancérigène certain » selon le Centre international de recherche sur le cancer.



## RENCONTRE AVEC

**RÉGIS LECOQ, RESPONSABLE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, DÉLÉGATION TERRITORIALE LOIRE-ATLANTIQUE (ARS DES PAYS DE LA LOIRE)**

L'eau potable est un des aliments les plus contrôlés. Afin d'en garantir la sécurité sanitaire, la qualité de l'eau distribuée est maintenue sous une surveillance permanente par Saur et Veolia pour le compte d'atlantic'eau et par l'ARS (Agence Régionale de Santé) au nom de l'État.

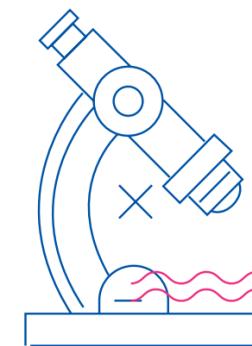
Ce contrôle sur le suivi du respect des exigences de qualité microbiologique, chimique et physique de l'eau potable s'exerce de la ressource (autorisations de captage, mise en place des périmètres de protection aux abords de ces zones, autorisations des filières de traitement...) au robinet du consommateur. Parmi ses nombreuses missions, l'ARS accompagne aussi la mise en conformité des matériaux constituant les réseaux publics en regard des évolutions réglementaires. Une mission qui s'est illustrée, en 2012, à travers l'accompagnement des dispositions prises par atlantic'eau dans sa lutte contre la pollution au CVM (NDRL : consulter l'article ci-contre).

#### AGIR VITE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

L'ARS et atlantic'eau mènent conjointement des actions visant notamment à éviter tout risque sanitaire. En cas de non-conformité, l'ARS veille à la mise en œuvre d'enquêtes et de mesures correctives (traitement, changement de ressource, interconnexion, mélange d'eau, arrêt de pompage...) en lien avec le distributeur et la collectivité pour une gestion rapide et efficace.

#### LA TRANSPARENCE, CLÉ DU PACTE DE CONFIANCE

Les résultats des contrôles de l'ARS sont communiqués aux usagers par l'intermédiaire d'un affichage systématique en mairie et d'autre part, sous la forme d'une synthèse, diffusée avec la facture de service d'eau potable. Par ailleurs, chaque abonné a la possibilité de consulter les derniers résultats d'analyse dans le périmètre de son choix sur le site [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr). Autant d'atouts pour conforter un lien de confiance.



#### 2 QUESTIONS À

Michel Pacini, Conseiller municipal à Saint-Etienne-de-Montluc, vice-président en charge des travaux de distribution atlantic'eau



#### À quelle date avez-vous constaté la présence de CVM sur le territoire d'atlantic'eau ?

**M.P. :** Le premier dépassement de la norme a été constaté et mesuré en 2012. Très rapidement, une étude de risque a été menée sur l'ensemble du réseau. Au total, 1500 analyses ont été réalisées. Seuls 49 cas de dépassement ont été identifiés.

#### Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?

**M.P. :** atlantic'eau a immédiatement lancé un plan de renouvellement des canalisations concernées pour 4 M€. Une initiative soutenue par une subvention de l'Agence de l'eau. Cette stratégie fait aujourd'hui d'atlantic'eau une référence reconnue en ce qui concerne la lutte contre la pollution au CVM.

## Le CVM en chiffres

**1 500 ANALYSES**

49 cas de dépassement

**61 km DE CANALISATIONS RENOUVELÉES EN 4 ANS**

- Montant total : 4 M€ [travaux subventionnés par l'Agence de l'eau (330 000 €)]
- Coût par abonné concerné : 6 100 € HT